



IMMOBILIER

## Le barème d'honoraires

(Système en vigueur au jour des présentes)

### VENTE (1)

Montant de la vente (net vendeur)				Honoraires TTC (2)
De	0 €	à	39 999 €	<b>Forfait 5 000 €</b>
De	40 000 €	à	59 999 €	<b>11 %</b>
De	60 000 €	à	79 999 €	<b>9 %</b>
De	80 000 €		129 999 €	<b>8 %</b>
	130 000 €	à	179 999 €	<b>7 %</b>
De	180 000 €	à	299 999 €	<b>6 %</b>
De	300 000 €	à	519 999 €	<b>5 %</b>
De	520 000 €	à	.....	<b>3,5 %</b>

### LOCATION (3)

LOYER HORS CHARGES DE 0 à 700 € / MOIS			LOYER HORS CHARGES AU DELÀ DE 700 € / MOIS		
<b>Honoraires Propriétaire</b>	<b>9 % TTC</b> du loyer annuel	-Entremise : 1 % -Visite, dossier, rédaction de bail : 6 % -Etat des lieux : 2 %	<b>Honoraires Propriétaire</b>	<b>6 % TTC</b> du loyer annuel	-Entremise : 1 % -Visite, dossier, rédaction de bail : 3 % -Etat des lieux : 2 %
<b>Honoraires Locataire</b>	<b>8 % TTC</b> du loyer annuel	-Visite, dossier, rédaction de bail : 6 % -Etat des lieux : 2 %	<b>Honoraires Locataire</b>	<b>5 % TTC</b> du loyer annuel	-Visite, dossier, rédaction de bail : 3 % -Etat des lieux : 2 %

PARKING ET GARAGE	BAIL COMMERCIAL
<b>20 % TTC</b> du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	<b>25 % TTC</b> du loyer annuel Honoraires à la charge exclusive du locataire

(1) Commission à la charge de l'acquéreur

(2) Calculés selon le prix de vente

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014